



Conflits avec l'administration urssaf

Par **boulbon**, le 19/11/2009 à 11:54

Bonjour,

je dois passer devant le tribunal des affaires de sécurité sociales pour des sommes que me réclame L'URSSAF pour une société qui a été radiée par le tribunal de commerce un mois après sa création. Malgré la fourniture des justificatifs, l'URSSAF n'a pas tenu compte des courriers recommandés et à continuer à envoyer des mises en demeure , et commandement d'huissiers. Je n'est jamais pu m'entretenir avec un responsable du dossier et personne n'a répondu à mes courriers .Que dois-je faire ?